N°199 - Décembre 2010

ECHO Flash

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Pas de pause pour l'action

Éditorial

ATTENTION DANGER : RÉPRESSION SYNDICALE TOUS AZIMUTS

SOMMAIRE

- ❒ Une : Photo propriété Didier Dancia
- ❒ P2 : Editorial
- ❒ P3 à 6 : Cogitiel
  - Syndicalisation
  - Dossier les chantiers 2011.
- ☞ AGIR-ARRCO
- ☞ Avec la loi de financement 2011, la Sécu sort un peu plus fragilisée.
- ☞ RCEA, faisons-nous entendre.
- ☞ A Moulins, 2 cégétistes injustement poursuivis.
- ❒ P7 : CPAM de l'Allier.
  - Elections Professionnelles.
  - Vie démocratique.
- ❒ P8 : Pub

Etre militant et manifester va bientôt être assimilé à de la délinquance.

En effet, le 23 novembre à Moulins, lors d'une manifestation calme et « bon enfant », où il était prévu de brûler 2 pantins, la foule de 250 personnes a été aspergée de gaz lacrymogènes, et ceci sans sommation. Une femme en civil qui filmait les manifestants a laissé tomber sa caméra. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une policière. Cet incident a été utilisé par les autorités pour poursuivre en justice deux militants de la CGT pour outrage et dégradation de matériel.

De même, 4 militants CGT et 1 de SUD ont été entendus au Commissariat à la suite d'une plainte de l'UMP suite à un affichage sur sa permanence.

Le jour de la venue de Sarkozy au Mayet de Montagne, un militant de SUD a été retenu 5 heures à la gendarmerie sans motif sérieux.

Dans d'autres régions, ces scénarios se multiplient : syndiqués en garde à vue, ou en correctionnelle, pour de simples jets d'œufs ou de tomates, ou toujours et encore pour outrage à agent.

Non contents de ne pas respecter la démocratie en faisant passer des lois en force, sans concertation et contre l'avis de la majorité des Français, les Pouvoirs Publics tentent de nous faire peur en essayant de briser la plus petite opposition !

Nous ne devons pas baisser la garde, ni la mobilisation, mais soutenir massivement nos 2 camarades à Moulins, car aujourd'hui, ce sont eux, demain ce sera vous ou moi.

Demain, faudra-il agir dans la clandestinité et accepter la destruction du syndicalisme ? Personnellement, je ne peux me résoudre à cette idée et veux agir au grand jour en dénonçant une dérive qui risque de conduire à une démocratie qui n'en aurait plus que le nom.

Alors tous ensemble et en grand nombre pour exprimer notre détermination et notre soutien à nos 2 camarades le 26 janvier à 14 h 00 à Moulins au Tribunal Correc-tionnel.

Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Michel BEAUNE - Directeur de Publication
Prix : 0.70 €
C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : GRAPHITEC 03 03310 Villebret

LES GRANDS CHANTIERS POUR 2011

La responsabilité de notre organisation syndicale sera appelée sur de nombreux points dans les mois qui viennent. Nous pouvons déjà tracer quelques pistes qui appellent à notre vigilance et notre intervention. Certaines ont une dimension nationale, d'autres sont plus locales ou régionales mais toutes doivent être considérées comme des éléments nécessaires à l'expression des salariés.

Agirc - Arrco

Rappel préalable : Les régimes Arrco et Agirc sont des régimes par répartition, ce qui signifie que les cotisations de l'année N financent les pensions versées cette même année N et que ces cotisations sont constitutives des droits futurs. Ce sont des régimes par points. Les cotisations versées sont converties chaque année en points. Pour obtenir le nombre de points, le montant des cotisations est divisé par le prix d'achat du point. Au moment du départ en retraite, les points cumulés tout au long de la carrière sont multipliés par la valeur de service du point, ce qui permet d'obtenir le montant de la pension annuelle.

Enjeux

Tout d'abord quelques chiffres : la retraite complémentaire Arrco c'est 17,5 millions de cotisants et un peu plus de 11 millions de retraités. Parmi eux, 3,7 millions de cadres cotisent par ailleurs à l'Agirc et 2,5 millions de retraités perçoivent une pension de cette même Agirc. Les prestations servies par l'Agirc et l'Arrco représentent 25 % du total des dépenses de retraite (37,8 % pour les régimes de base).

28,5 millions de personnes sont donc concernées par les négociations qui vont s'ouvrir.

La part des complémentaires dans la pension est très élevée, puisqu'elle représente a minima un bon tiers de la pension totale, et même plus de la moitié pour les cadres, car cotisations et prestations prennent en compte les revenus supérieurs au plafond de la Sécurité sociale (de l'ordre de 2900 € brut mensuel), ce que ne font pas les régimes de base.

Inutile donc d'insister sur l'importance de ces négociations.

A noter que le nombre de cotisants a tendance à augmenter du fait des privatisations et de la remise en cause des statuts. Dernier exemple en date, les salariés qui sont maintenant recrutés à la Poste cotisent à l'Arrco (et à l'Agirc pour les cadres) en lieu et place de l'Ircantec (régime complémentaire des non titulaires de la Fonction publique).

Régimes de base - complémentaires, même combat.

Si on reprend point par point les propositions de la CGT mises en avant dans l'actuelle bataille des retraites, on constate rapidement qu'elles concernent également les régimes complémentaires.

La mesure phare de nos propositions, celle qui pose qu'à minima, la pension doit représenter 75 % du salaire d'activité comprend la part complémentaire pour les salariés du privé. La part assurée par les régimes de base étant de 50 % (actuellement sur les 25 meilleures années, nous proposons un retour aux 10 meilleures), le niveau assuré par la complémentaire doit être a minima de 25 %, soit exactement un tiers du total.

Gestion paritaire et stratégie syndicale.

Dans le cadre de la bataille actuelle, nous avons en face de nous le gouvernement, le Medef se tapissant dans l'ombre.

Dans les négociations à venir, nous aurons clairement en face de nous le Medef (dans une moindre mesure la CGPME et l'UPA). Une approche un peu rapide pourrait conduire à penser que les choses n'en seront que plus claires.

C'est oublier que la dégradation entamée dans les années 1990 en matière de retraite complémentaire résulte d'accords signés par la partie patronale, certes, mais également pas des organisations syndicales. Comme l'indique Antoine Rémond dans son ouvrage *Les retraites en question* (*La Documentation française)*, « Les syndicats sont donc responsables de cette évolution puisque, hormis l'accord de 2001, quatre des cinq organisations représentatives (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont signé ces accords. Seule la CGT n'en a signé aucun. ».

Pour envisager des avancées et non plus des reculs, nul doute qu'il nous faudra bousculer l'ordre établi, mais nous ne pourrons le faire qu'avec les salariés. Nous aurons donc un rôle à jouer de tout premier plan, consistant notamment à la prise d'initiatives pour l'information des salariés.

C'est avec des salariés bien informés, bien au fait des spécificités des retraites complémentaires que nous réussirons à obtenir de nouvelles avancées.

Ceci met en évidence l'importance de l'activité dans les entreprises. C'est le Medef qui est en responsabilité principale et c'est donc les employeurs qui doivent être directement interpellés.

Eric LAFONT.

Echos des luttes

Adisséo Commentry : à l'occasion des NAO, le syndicat CGT a appelé à des grèves tournantes de 2 h pour les salaires, des embauches, des départs anticipés en retraite pour les postés, ainsi que la prise en charge à 100 % par l'employeur des cotisations santé/prévoyance.

Personnels pénitentiaires : dans l'unité syndicale et avec une impulsion forte de la CGT, actions multiples (pétition, tracts à la population, barrages filtrants devant les prisons), pour des effectifs, le respect des agents, des moyens suffisants pour répondre aux missions nouvelles et supplémentaires.

Les retraités dans l'action : le 25 novembre, ils ont agi partout en France, pour la revalorisation des pensions et aussi sur la perte d'autonomie. Malgré une pluie glacée, 300 retraités se sont retrouvés pour le rassemblement départemental unitaire devant la Préfecture à Moulins.

SICTOM Nord Allier : Grève illimitée pendant une semaine pour les revendications. La gendarmerie a tenté de casser (provisoirement) le mouvement. La bataille continue sous d'autres formes. La bataille des retraites et la forte mobilisation dans le bassin moulinois ont aidé nos camarades du syndicat CGT à se lancer dans l'action.

Pôle emploi : grève nationale face aux difficultés énormes rencontrées par les personnels, du fait de la fusion ANPE-ASSEDIC, pour rendre un service de qualité aux chômeurs. L'antenne de Montluçon a été fermée toute la journée du 9 novembre.

L'UMP contre les syndicats à Montluçon : le parti de droite a en effet porté plainte et 5 syndicalistes (4 CGT et 1 SUD) ont été convoqués au commissariat suite à l'affichage sur le local de l'UMP lors de la bataille des retraites, qui était unitaire à 8 organisations. Des poursuites sélectives ? ! Ca sent la volonté de revanche...

Journée d'étude des conseillers prud'hommes : les 20 et 21 décembre à Montmarault.

Avec la loi de financement 2011, la Sécu sort un peu plus fragilisée.

Le débat parlementaire vient de se clore sur l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale 2011.

En cette fin d'automne, il n'y a pas que les feuilles mortes qui tombent tant les mesures contenues dans la loi sont gravissimes de conséquences.

Le levier principal, sur fond de réduction du sacro-saint déficit, c'est un nouveau transfert de charges sur les assurés sociaux et les ménages dans le but de générer 1 milliard d'économies.

La recette ?

1. Prenez la sécurité sociale bâtie par le Conseil National de la Résistance en 1945 sur les idées de solidarité nationale où chacun contribue selon ses moyens et est pris en charge en fonction de ses besoins.

2. Coupez une bonne tranche, bien conséquente, et renvoyez là aux complémentaires santé (mutuelles, instituts de prévoyance et assurances) sous forme de taxe obligatoire à hauteur de 3,5 % (pour 2011 mais jusqu'à 7 % pour les années suivantes).

   Comment ça : « *J'm'en fous, c'est pas moi qui paye ?!* ». Mais si … Attendez … C'est justement ça l'astuce ! C'est le principe des vases communicants.
   92 % des assurés sociaux pour faire face aux aléas de la vie sont tributaires d'une assurance complémentaire au régime obligatoire de sécurité sociale.

   Prenons le cas d'une mutuelle, organisme non lucratif : eh bien elle reverse l'intégralité des cotisations perçues de ses adhérents sous formes de prestations santé moins ses frais de fonctionnement.

   Eh bien aujourd'hui, avec cette nouvelle ponction, ce sont 10 % des cotisations des adhérents qui partent dans des taxes diverses et les mutuelles, pour continuer à vous verser le même niveau de prestations, sont tenues d'augmenter dans les mêmes proportions leurs cotisations, vos cotisations.

   Au final « *c'est nous qui payent* ». Alors ? Elle est pas belle la vie ?

3. Vous rajoutez pour saupoudrer le tout les restes à charge toujours plus élevés sur les actes médicaux, une nouvelle vague de déremboursement des médicaments et la baisse des tranches de prise en charge qui passe à 15 % et à 30 % au lieu de 35 % auparavant.

Vous y mettez un zeste de démagogie avec le renforcement des contrôles des arrêts maladies des fonctionnaires.

Ah surtout, abstenez-vous de traiter de la question de l'augmentation des recettes par des financements nouveaux et contraignez-vous au seul volet de la réduction des dépenses en oubliant les 70 milliards de niches fiscales estimé par la cour des comptes et qui échappent presque intégralement à la solidarité nationale.

Faute de quoi, la mayonnaise risque de tourner « vinaigre ».

Au final, vous obtiendrez une sécurité sociale bien placée sur les rails de la privatisation, avec une population française qui sera de plus en plus nombreuse à renoncer aux soins faute de moyens.

Jean Pascal PRADEL.

Principales mesures d'économies cibles sur l'ONDAM 2011 (Objectif National des Dépenses d'Assurances Maladie)	
Baisse des remboursements des médicaments de 35 à 30 %	165 millions d'euros
Frein à la prise en charge des médicaments couteux dans les hôpitaux	100 millions d'euros
Baisse de prix sur les achats hospitaliers	145 millions d'euros
Test des diabètes à la charge des patients	35 millions d'euros
Maitrise médicalisée caisses / médecins	350 millions d'euros
Baisse des prix des médicaments	635 millions d'euros
A cela s'ajoute la mise à contribution des patients par la hausse du seuil de 91 euros à 120 euros pour l'application du ticket modérateur à 20 euros et remise en cause des prises en charge de frais de transport à 100 % pour les affections de longues durées.	
Au total	**2,415 milliards d'économies escomptées**

RCEA : Faisons - nous entendre

Le Débat Public sur le projet de mise à 2x2 voies de la RCEA se déroule depuis le 4 novembre et prendra fin le 4 février 2011.

La CPDP (Commission Particulière du Débat Public) organise à cet effet 12 réunions publiques dans l'Allier et la Saône-et-Loire, afin d'exposer tous les aspects et recueillir l'avis de la population.

Ce projet de mise en concession de la RCEA entre Montmarault et Macon provoque le désaccord entre les deux conseils généraux. L'opposition est particulièrement vive en Saône et Loire et suscite de nombreuses réactions.

Et dans l'Allier ?

Une majorité d'élus avance deux arguments principaux en faveur de la concession :

- Il y a urgence à stopper les nombreux accidents graves et mortels.
- C'est la seule solution garantissant une mise à 2x2 voies dans les meilleurs délais.

1er argument incontestable, en revanche, le second reste très discutable !

Si la contestation dans notre département n'a ni l'ampleur, ni la forme de celle constatée en Saône et Loire, elle s'avère sur ce 2ème point tout autant déterminée, en attestent les multiples interventions consultables sur le site :

www.debatpublic-rcea.org

ou lors des réunions publiques !

La CGT donnera son point de vue dans une contribution officielle. Mais chacun d'entre nous n'a-t-il pas le devoir de s'exprimer pour s'opposer à la privatisation de la RCEA ?

Ne devons nous pas nous indigner :

- *du fait que pendant des dizaines d'années pouvoirs publics et gouvernements aient laissé en l'état « la route de la mort » ?*
- *de l'injustice qui frappe nos deux départements qui devraient encore payer alors que les aménagements réalisés l'ont été avec l'argent du contribuable ?*
- *de la discrimination territoriale entre Limousins, Bourbonnais et Bourguignons ?*
- *que la vocation européenne de l'itinéraire RCEA n'ait pas le financement européen de sa sécurisation ?*
- *qu'on brade au privé ce qui appartient à la Nation ?*
- *du fait que l'absence d'itinéraires alternatifs qui a conduit à la gratuité de l'Autoroute A75 ne s'applique pas à la RCEA ?*
- *du report prévisible sur le réseau secondaire d'une partie du trafic souhaitant échapper aux péages, le rendant ainsi tout aussi dangereux ?*
- *qu'aucune solution alternative, notamment ferroviaire ne soit recherchée comme le préconise le Grenelle de l'Environnement ?*

Lors des prochaines réunions publiques faisons entendre notre voix : Molinet, 06/01/11 ; Yzeure, 10/01/11, Moulins, 04/02/11.

Daniel COFFIN

Echos des luttes

Comité de défense de l'hôpital de Montluçon : il est animé par des militants CGT et s'est réuni le 8 décembre pour faire le point des actions engagées (tracts, pétitions). Il y a en effet urgence à mobiliser plus face à la casse de l'Hôpital Public. Le service ophtalmologie vient d'être fermé au profit de la clinique privée d'à côté. Vous avez dit fonds de pension ?

Elections professionnelles à la Compagnie du Biscuit (Delos).

DP : CGT 73%.
CE : CGT 50 % - CFDT 40 %.

Mission locale Montluçon : la CGT conserve le siège titulaire et celui de suppléant.

JPM Moulins : progression importante de la CGT, au détriment de FO. La CGT devient majoritaire au CE, ce qui constitue un évènement. Rappelons que JPM vit une période de suppressions massives d'emplois dans un processus scandaleux de délocalisation.

Municipaux Montluçon : la pétition unitaire CGT/CFDT/FO sur le régime indemnitaire a reçu 500 signatures. La mobilisation continue.

Assises Régionales de l'automobile : le 1er décembre à Gerzat (63), 60 militants CGT (dont 8 du bassin montluçonnais) ont planché sur la filière automobile en Auvergne. Un des buts de cette journée : mieux connaître la réalité de cette filière importante en terme économique et d'emplois, être mieux à même de construire des propositions de développement, à partir de l'implantation CGT importante, et aussi faire grandir les forces CGT par une démarche de déploiement.

À Moulins : 2 Cégétistes injustement poursuivis.

Le 23 novembre, lors du rassemblement unitaire dans le cadre de la journée nationale d'action unitaire contre la réforme Woerth des retraites et pour l'emploi et les salaires, 250 manifestants étaient rassemblés devant la Préfecture. Sans la moindre sommation, 6 policiers casqués, munis de boucliers et de matraques, ont foncé sur les manifestants et les ont aspergés de gaz lacrymogènes. Les manifestants sont restés calmes face à cette agression, et la situation n'a pas dégénérée. Or, le 29 novembre, Jacky Belin, Secrétaire Général du Syndicat CGT des Cheminots de Moulins et Jérôme Gallois, du Syndicat CGT Manitowoc, étaient convoqués au Commissariat et ont été placés en garde à vue pendant 7 heures. Ils sont poursuivis notamment pour outrage alors qu'ils n'ont absolument rien fait de répréhensible. Ils doivent passer au tribunal le 25 janvier.

Les Pouvoirs Publics veulent sans doute atteindre le potentiel de mobilisation de la CGT sur Moulins après une séquence de la bataille des retraites qui a vu de fortes actions tous les jours pendant plusieurs semaines dans le bassin moulinois dans l'unité syndicale avec une impulsion déterminante de l'UL-CGT et des syndicats CGT.

La poursuite de nos 2 camarades est une atteinte grave au droit de manifester, aux libertés publiques, à l'action syndicale.

L'UD-CGT appelle tous les syndicats CGT du département à se préparer à une mobilisation forte pour soutenir Jacky et Jérôme, par solidarité syndicale et humaine bien sûr, mais aussi pour le droit syndical et la défense des intérêts des salariés.

Michel BEAUNE.

Faute de place dans ce numéro, nous développerons dans celui de janvier 2011 les dossiers sur la dépendance et la loi NOME...

COGITIEL

Cogitiel, c'est l'outil collectif de la CGT au service de ses organisations et ses adhérents.

Il permet de partager des informations avec toutes les protections de confidentialités nécessaires sur les adhérents de la CGT, leurs caractéristiques, leur formation syndicale et éventuels abonnements syndicaux…

À titre d'exemple, les adhérents renseignés dans Cogitiel peuvent recevoir le journal « Ensemble » que chaque syndiqué est en droit d'avoir et ce directement à leur domicile ou encore être ciblé directement lors de l'organisation de formations futures. Il y a de multiples autres applications utiles au syndicat.

Il est important de mettre le Cogitiel à jour. En effet, qui n'a pas connu le manque d'information sur un adhérent, comment peut-on le joindre, de quelle entreprise fait-il partie, a-t-il des mandats ?

Le partage d'information est nécessaire pour ne pas laisser les syndiqués isolés et notre ambition c'est d'arriver très vite dès 2011 à ce que l'ensemble des adhérents de l'Allier soit saisis.

Tout secrétaire de syndicat peut rentrer dans Cogitiel et mettre à jour la base de son syndicat. Si un syndicat n'a pas de mot de passe pour entrer dans Cogitiel, ne pas hésiter à contacter Patrick Duquesne à l'UD CGT de l'Allier.

Si malgré cela des difficultés apparaissaient dans la saisie des données, il faut rappeler que les Unions Locales et bien sur les camarades de l'Union Départementale sont disponibles pour vous aider et vous accompagner dans la connaissance de Cogitiel.

Patrick DUQUESNE.

SYNDICALISATION

La question de la syndicalisation est un enjeu essentiel dans la construction du rapport de forces que nous avons l'ambition de créer. Cette question n'est donc, ni à côté, ni en dehors de la stratégie de la CGT, mais totalement intégrée à celle-ci.

La séquence que nous venons de vivre durant la bataille des retraites, la place, le rôle tenus par la CGT ne sont pas contestables, d'ailleurs cette perception positive, largement partagée par les salariés, doit apporter de nombreux éléments de confiance, quant à la manière d'aborder la question du renforcement de notre organisation.

Les premiers chiffres sont plus qu'encourageants puisque sur notre département, nous enregistrons sur le secteur de :

- **VICHY** : 16 nouvelles adhésions – Une section syndicale à la Clinique La Pergola, une section syndicale créée chez Carrefour.
- **MOULINS** : Plus de 50 nouvelles adhésions – Nouvelle base : Décoretalage à Lurcy Lévis et syndicat de site sur la zone commerciale sud en cours.
- **MONTLUÇON** : 306 nouvelles adhésions, 6 nouvelles bases : (2 MAC'DO) – Clinique ST-François – Le CAP – Multi pro – Hôpital de Néris.

Bien d'autres adhésions ont été réalisées sur Moulins et Vichy, mais à ce jour, les informations ne sont pas remontées, ni aux UL ni à l'UD (cela nous met face aux limites de nos dispositifs).

Ces premiers chiffres démontrent bien une dynamique, mais les salariés ne viendront pas tous, de façon spontanée nous rejoindre. Nous avons besoin de prendre des dispositions et de nous organiser pour mener une véritable campagne de syndicalisation, visant à capitaliser la confiance accrue accordée à la CGT. La Confédération lance une campagne de syndicalisation, des outils ont été mis à notre disposition à cet effet.

Nous devons amplifier notre action, là où nous sommes présents, mais surtout là où nous ne sommes pas encore, ce qui est quand même la réalité pour huit salariés sur dix.

La nouvelle équipe à la vie syndicale de notre UD aura à charge de travailler en coordination avec les UL afin d'élaborer un plan de travail pour que dans les semaines qui viennent, la question de la syndicalisation soit un axe majeur de notre action.

Laurent INDRUSIAK.

Vers des reculs sur les services rendus aux assurés ?

La CPAM organise de temps en temps des séances publiques de son Conseil d'Administration. Lors de la réunion du 16 novembre 2010 a été présentée une démarche volontariste de développement technologique. Il s'agit de remplacer l'accueil des assurés actuellement effectué par des conseillers dans les points d'accueil du département par des services Internet et Audiotel, avec tous les inconvénients que l'on connaît déjà lorsqu'on a besoin de renseignements auprès de son assurance, de son opérateur téléphonique, de Pôle emploi, notamment.

Souvent, les assurés sociaux ont besoin d'explications parfois compliquées quand il s'agit de problèmes de remboursements et rien ne peut remplacer efficacement et humainement un dialogue direct avec un employé de la sécu. Les personnes d'un certain âge seront sans doute particulièrement en difficulté avec ces nouvelles dispositions. Par ailleurs, seulement 50% de la population seulement est équipée d'Internet, et les zones blanches de réception de communications avec des téléphones portables empêcheraient beaucoup d'assurés d'avoir accès aux informations. La fracture numérique est une réalité en France, particulièrement en milieu rural.

Les raisons de ces modifications à la CPAM sont à mettre au compte, on s'en doute, des restrictions de personnels dans le cadre de la recherche effrénée d'économies budgétaires.

L'UD-CGT réclame le maintien de l'accueil physique et soutient le syndicat CGT de la CPAM dans sa demande d'effectifs suffisants pour permettre d'assurer un bon service aux assurés.

Apdil Sarikaya, représentant de l'UD-CGT à la CPAM

Antenne CPAM à Commentry : danger de fermeture.

La CPAM dispose d'un certain nombre d'antennes locales dans le département, dont celle de Commentry dans laquelle travaillent 8 personnes. Récemment, un problème important de sécurité dans le système de chauffage est apparu qui a nécessité la fermeture provisoire des bureaux le temps d'effectuer les travaux nécessaires. Le point d'accueil a été transféré dans un autre local à Commentry. Or, il semble que cette situation soit une aubaine pour la direction de la CPAM dans la perspective de la fermeture définitive de l'antenne de Commentry, ce qui constituerait un nouveau recul pour les assurés. Tout ne semble pas encore définitivement décidé, ce qui veut dire que l'action syndicale pour empêcher ce mauvais coup est nécessaire et urgente.

Vie Démocratique

10 NOVEMBRE : AG des retraités cheminots de Montluçon - 40 participants

2 DÉCEMBRE : Congrès du Syndicat Cheminots de Montluçon - 60 participants ont échangé et débattu, revenant bien sûr, sur la bataille des retraites, mais aussi des problèmes du fret, de la ligne Paris / Montluçon, etc ….
A l'issue de ce congrès une nouvelle CE et secrétariat ont été élus, qui aura très rapidement, à désigner un nouveau Secrétaire Général.
Composition du Secrétariat : ARTUSI Lucas – DUBREUIL Michel - MERLEY Alexandre – MICHALOT Denis.

Dates à retenir pour 2011

- **14 Avril** : Congrès UL Vichy.
- **10 Février** : AG – Territoriaux de Montluçon (Salle ST-Vincent).

Élections professionnelles

Il est aujourd'hui important depuis août 2008 avec les nouvelles lois sur la représentativité de pouvoir compter nos forces.

C'est pourquoi, la Confédération a chargé les UD de collecter les résultats des élections auprès des entreprises où la CGT est représentée dans les départements, pour pouvoir contrôler au niveau national la réalité des résultats et ne pas faire confiance aveuglément aux données du Ministère du Travail.

En effet, la représentativité de la CGT compte pour une force dans notre département, encore faut-il que nous puissions mesurer celle-ci face aux autres organisations, souvent moins représentatives mais qui savent se mettre en avant.

Il revient à l'UD de faire ce travail.

C'est pourquoi nous prenons contact avec les représentants CGT de chacune des entreprises du département afin qu'ils puissent nous faire parvenir les documents CERFA de leurs élections.

Ce document est rempli par les membres du bureau de vote au soir du dépouillement électoral et doit être remis aux organisations syndicales. Il doit également être envoyé par l'entreprise à l'Inspection du Travail. Charge au syndicat de bien vérifier que l'entreprise ait fait cette démarche.

Chaque base syndicale doit nous faire parvenir rapidement ce document à l'UD afin de procéder à une mise à jour rapide et ceci à chaque nouvelle élection.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas forcément simple de penser à tout dans le cadre d'élections qui représentent un travail considérable. Mais nous sommes sûrs que chaque camarade aura à cœur la volonté d'aider à comptabiliser les forces de notre département pour une représentativité nationale plus proche de la vérité.

Didier BLONDET

au départ de MONTLUÇON

Carnaval de VENISE

26 février au 1er mars

574 €

Spécial Festival interceltique de Lorient

La BRETAGNE

5 au 11 août

829 €

Au départ de l'aéroport de Clermont –Ferrand !

La SICILE

20 au 27 mai

1189 €

INFORMATIONS / RÉSERVATION :

Centre Auvergne Tourisme

8, bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON

☎ 04 70 05 83 61

Association agréée n° IM003100001 Siret 342 930 617 00051 APE 913 E